

La note insérée par M. Allmer, dans sa Revue épigraphique du mois de Mars 1895 - au sujet du livre de M. Julien Haage - Inscriptions antiques des Tyréniées, est non seulement une insulte à la mémoire de celui qui ne peut se défendre, mais c'est aussi une lâcheté....

M. Allmer sait, comme tous ceux qui ont connu Julien Haage, pourraient en témoigner, que mon fils a exploré pendant 20 ans environ, les Tyréniées, de la Méditerranée à l'Océan, recherchant les monuments antiques, lisant les inscriptions, les copiant exactement sur place, prenant les dessins et les mesures, puis interrogeant les personnes des environs qui pourraient lui fournir des indications utiles etc., etc.

Il avait pris pour règle: Ne rien écrire, avant d'avoir vu par lui-même, et il a agi ainsi durant toute sa carrière.

Les carnets de ses voyages de recherches contiennent les Inscriptions et les modèles des dessins qui figurent dans son ouvrage, il n'a pu compléter que sur lui-même -

Lorsque M. Allmer avance: que 245 dessins ont été faits par nous, que les originaux sont restés entre nos mains etc, pour pouvoir

dire, nous, il fait intervenir son fils, A. Allmer, employé à la Préfecture d'Annecy - mais nous allons expliquer facilement sa perfidie.

Par une double lettre du 27 Août 1880, M. M. Allmer, père et fils demandent à M. Sacaze s'il ne consentirait pas à confier à M. Allmer fils (pour lui faire gagner quelque argent) le soin de graver sur des plaques de zinc, les dessins des gravures qui seraient envoyées à M. Comte à Paris, pour être converties en clichés etc etc.

M. Allmer fils a soin d'ajouter dans sa lettre, que je copie : « en cas d'acceptation, « M. Sacaze devrait me donner les dessins aussi « sérieusement faits que s'ils devaient être « imprimés directement ; avec cela je pourrais « répondre de mon exactitude ».

La proposition ainsi formulée, fut acceptée par M. Sacaze.

Par ce qui précède, on comprendra facilement que pour transmettre à M. Allmer fils, des dessins aussi sérieusement faits que s'ils devaient être imprimés - M. Sacaze devait avoir forcément les originaux ? il les avait en effet, et il traçait ses dessins en les retirant de ses carnets (que nous possédons) et en les réduisant

aux proportions voulues.

Ces dessins sont restés entre les mains de M. Allmer fils, M. Sacaze ne les ayant pas réclamés. Voilà l'explication des mots : nous possédons.

Il peut se faire, et nous ne le contestons pas, que M. Allmer père, ait conservé des dessins qui soient les mêmes qu'une partie de ceux que M. Sacaze a intercalés dans son livre, car M. Allmer, venu deux fois chez nous, à St Gaudens et à Luchon, a suivi M. Sacaze dans quelques voyages d'exploration dans nos contrées, il a pu prendre des notes, et de plus il a copié les dessins des monuments qui composent la collection : Julien Sacaze (laquelle est aujourd'hui à Luchon).

Pour corroborer les explications ci-dessus, je vais donner, ci après, la copie du compte fourni à M. Sacaze, par M. Allmer fils - Après cette lecture, on pourra juger de la loyauté des deux parties ! M. Allmer fils hors de cause. Voici sa lettre : Arnsch le 28 Mars 1883.

Cher Monsieur,

« J'ai terminé tous vos dessins etc etc,
« Je vous remercie des augmentations de
« prix que vous m'avez accordées.

« Voici exactement notre compte :
« 24 planches comprenant 373 sujets;

927705/3/4

« tous les prix sont convenus, au total

850^F, 75

« (y compris les rochers de Signac).

Frais de port des plaques, des modèles etc, en tout 24, 70

Reçu de vous.

Total 875^F, 45

7 janvier 1881 200^F »

8 juillet id 150 »

24 mars 1882 100 »

6 mars 1883 60 »

510^F »

Reste dû 65^F, 45

« Je vous serai reconnaissant, si vous trouvez
« mon compte exact, de me faire tenir cette
« somme.

« Veuillez agréer cher Monsieur
« mes civilités bien cordiales »

A. Allmer (signé)

« Il est bien entendu que si vous le
« désirez, je vous enverrai mon compte détaillé
« par planches et par dates d'expéditions. J'ai
« toujours la carte coloriée de Pentinger »

Que le lecteur juge si M. Jacaze avait
besoin de recourir aux dessins de M. Allmer!

Suchon le 9 octobre 1893.

Jacaze